



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hypothèques

Question écrite n° 116236

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le prêt viager hypothécaire. Le prêt viager hypothécaire a pour objectif de faciliter l'accès des personnes âgées au crédit. Ces personnes ne disposent pas toujours de liquidités et n'ont pas accès à l'emprunt - ou seulement dans des conditions excessives ou incompatibles avec leurs moyens financiers - alors qu'elles sont souvent propriétaires de leur logement mais ne souhaitent pas le vendre parce qu'elles y habitent ou qu'elles le louent. L'objectif est donc de pouvoir emprunter quels que soient l'âge et l'état de santé: Il n'y a pas de questionnaire de santé à remplir car il n'est pas nécessaire d'assurer le prêt. Or le crédit foncier de France semble être le seul organisme à proposer ce produit. Pourtant, il n'est pas présent ou représenté à La Réunion. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de remédier à cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116236

Rubrique : Saisies et sûretés

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8319

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)